



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-troisième session

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013

EUR/RC63/R4

17 septembre 2013

132203

ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Déclaration de Vienne sur la nutrition et les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020

Le Comité régional,

Reconnaissant le fardeau de la morbidité associée à une mauvaise nutrition, une mauvaise alimentation et la sédentarité dans la Région européenne ;

Réaffirmant sa résolution EUR/RC56/R2, par laquelle il a adopté la Stratégie européenne pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles en tant que cadre d'action stratégique permettant, aux États membres de la Région européenne, de mettre en œuvre leurs politiques nationales et de s'engager dans des efforts de coopération internationale ;

Rappelant sa résolution EUR/RC57/R4 par laquelle il a adopté le Deuxième Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle (2007-2012) ;

Réaffirmant l'adhésion à la Charte européenne sur la lutte contre l'obésité, adoptée en 2006 ;

Rappelant la résolution WHA66.10 de l'Assemblée mondiale de la santé, par laquelle a été adopté le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ;

Prenant acte de la résolution WHA63.23 de l'Assemblée mondiale de la santé, qui invitait les États membres à accroître la volonté politique pour prévenir et réduire la malnutrition sous toutes ses formes, à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et à appliquer à plus grande échelle les interventions dans le domaine de la nutrition ;

Prenant en considération le nouveau Cadre politique européen de la santé et du bien-être, Santé 2020 ;

Prenant acte du document EUR/RC63/18 contenant le Rapport d'avancement sur la nutrition, l'activité physique et l'obésité dans la Région européenne de l'OMS ;

Ayant examiné le résultat de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la nutrition et les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020, à savoir la *Déclaration de Vienne*, adoptée à Vienne (Autriche) en juillet 2013 ;

1. APPROUVE la *Déclaration de Vienne* ;
2. INVITE les États membres¹ :
 - a) à envisager les options stratégiques présentées dans la *Déclaration de Vienne* comme une contribution significative à l'élaboration ou au renforcement des politiques nationales sur la nutrition et l'activité physique ;
 - b) à promouvoir une démarche fondée sur des bases factuelles, faisant intervenir tous les niveaux des pouvoirs publics et toutes les parties prenantes ;
 - c) à assurer une gouvernance adéquate pour la mise en œuvre des mesures de prévention des maladies provoquées par une mauvaise nutrition et le manque d'activité physique, à constituer des alliances intersectorielles et des réseaux et à favoriser l'octroi de moyens d'agir aux citoyens ;
 - d) à promouvoir l'intervention des parties concernées en tant que de besoin, l'accès à une nutrition et à une activité physique bénéfiques pour la santé, et ce à un coût abordable, comme moyen de lutte contre les inégalités ;
 - e) à renforcer les capacités nationales pour que les systèmes de santé réagissent aux problèmes de santé liés à la nutrition et au manque d'activité physique ;

¹et, si applicable, les organisations régionales d'intégration économique

3. PRIE la directrice régionale :
- a) d'élaborer, en étroite collaboration avec les États membres², et en tenant pleinement compte des initiatives en cours et des plans et stratégies régionaux et mondiaux, un plan d'action européen sur l'alimentation et la nutrition, qui sera présenté à la soixante-quatrième session du Comité régional, ainsi qu'une stratégie sur l'activité physique, qui sera présentée à sa soixante-cinquième session ;
 - b) de poursuivre les objectifs de la *Déclaration de Vienne* et de promouvoir l'adhésion à celle-ci.

²et, si applicable, les organisations régionales d'intégration économique